

7 février 2011
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIENT DE PARAÎTRE : le recueil de pratiques sur l'évaluation professionnelle du personnel non médical

L'ANAP vient de publier un guide de retours d'expériences qui présente des pratiques d'évaluation professionnelle observées dans six établissements hospitaliers et deux entreprises. Il fournit des clés aux établissements qui souhaiteraient mettre en place ou améliorer une démarche d'évaluation professionnelle.

L'évaluation professionnelle du personnel non médical

L'évaluation professionnelle du personnel non médical en milieu hospitalier tend à se professionnaliser, en lien avec une recherche de performance économique accrue et l'évolution de la réglementation.

Pour certains établissements, l'évaluation se limite à l'acte administratif de notation. D'autres, plus matures sur le sujet, ont déployé des démarches d'évaluation sur l'ensemble de son processus afin d'en retirer tous les bénéfices attendus :

- pour l'établissement : développement des compétences, motivation et fidélisation du personnel, capacité à anticiper la gestion des ressources
- pour le personnel : reconnaissance du travail accompli par l'agent et bien-être professionnel induit, professionnalisation de l'encadrement...

Le recueil de pratiques observées par l'ANAP

Ce document de l'ANAP présente les pratiques d'évaluation mises en œuvre dans six établissements de santé et dans deux entreprises qui opèrent en dehors du secteur de la santé. Il a pour objectif de fournir des clés aux responsables des ressources humaines et à leurs équipes qui souhaitent mettre en place une démarche d'évaluation professionnelle efficace.

Chaque fiche explicite les objectifs de la pratique observée, ses variantes possibles en termes de niveau de maturité de l'établissement, les grands enseignements et les facteurs clés de succès pour sa mise en œuvre. Des outils opérationnels, récupérés auprès des participants à ce projet de l'ANAP, illustrent chaque pratique et peuvent être téléchargés sur www.anap.fr

Ce guide est disponible sur simple demande à communication@anap.fr. Il peut aussi être librement téléchargé depuis le site Internet de l'ANAP, www.anap.fr.